



*il* y a dix ans, le numéro spécial de Penn ar bed “ Orchidées de Bretagne ” faisait le bilan d’une enquête lancée en 1983 sur la répartition de ces plantes par un groupe de travail constitué de nombreux naturalistes de Bretagne Vivante. 36 espèces avaient alors été recensées sur l’ensemble des cinq départements avec une concentration particulière sur la côte nord, de part et d’autre de l’estuaire de la Rance, au sud de Rennes et sur la côte sud en presqu’île guérandaise et dans l’ouest du littoral morbihannais. En plus des stations connues de longue date ou identifiées plus récemment, de nombreuses autres avaient été découvertes : l’extension de l’ophrys abeille par exemple, s’est révélée plus importante qu’on ne le pensait sans cependant qu’on puisse dire vraiment si elle était le résultat de recherches plus attentives ou celui d’une réelle expansion. D’autres espèces, en revanche, montraient une importante régression comme l’orchis moucheron, la platanthère verdâtre ou l’épipactis des marais. Certaines avaient même totalement disparu, tel le sérapias en cœur.

S’il est certain que, dans d’anciennes stations, les conditions écologiques indispensables aux orchidées n’existent plus pour différentes raisons, leur observation n’en est pas moins dépendante de l’intensité des prospections. Celles-ci n’ont pas faibli depuis ce premier bilan et, outre les orchidophiles de Bretagne Vivante, elles ont activement impliqué ceux du Conservatoire Botanique National de Brest, de la Fédération Centre Bretagne Environnement et de la Société Française d’Orchidophilie. Cinq atlas ou cartographies ont d’ores et déjà concrétisé ces travaux : la cartographie des orchidées de Loire-atlantique (Mahé 1998), important travail paru sous l’égide de la SFO

a mobilisé des dizaines de personnes de tous horizons sur cette seule famille de plantes ; d'autres ont abordé les orchidées dans le cadre d'une étude générale de la flore : l'atlas floristique préliminaire du Morbihan (Rivière 1998), l'atlas floristique préliminaire des Côtes d'Armor (Philippon & Prelli 1999), l'atlas floristique préliminaire d'Ille-et-Vilaine (Diard 2001) et l'atlas floristique de la Loire-atlantique et de la Vendée (Dupont 2001).

Beaucoup de compléments ont pu ainsi être apportés au premier inventaire : des espèces rares présumées disparues ont été retrouvées ; trois espèces nouvelles pour la Bretagne, même si elles restent très localisées ou accidentelles ont été observées et la répartition d'espèces déjà inventoriées a pu dans plusieurs cas être étendue. Il apparaît que certaines espèces méditerranéo-atlantiques sont manifestement en expansion. Certaines espèces menacées ont cependant continué à régresser.

Espèces sensibles aux variations des conditions écologiques et donc à l'évolution des milieux, les orchidées nous alertent sur les dégradations que continuent de subir les habitats de façon progressive ou brutale. Certaines stations sont heureusement préservées par leur difficultés d'accès ou par leur caractère confidentiel mais d'autres plus exposées comme celles du littoral n'échappent pas à la frénésie d'aménagement de certains élus. D'une manière générale, la protection légale dont jouissent certaines espèces sur le plan régional depuis 1987 en Bretagne et 1993 dans les Pays de la Loire ou sur le plan national ne suffit pas à les préserver de la disparition. Des actions complémentaires portant sur la protection des espaces naturels sont souvent nécessaires. Voilà pourquoi, après la création en 1983 à La Baule-Escoublac d'une première micro-réserve destinée à préserver une espèce très localisée, une seconde réserve a été créée en 1993 sur une surface beaucoup plus importante à Saffré pour enrayer l'appauvrissement constaté de la flore de ce site remarquable pour le département et connu depuis des dizaines d'années. Plus tard, un autre site en Ille-et-Vilaine a fait l'objet d'une gestion par Bretagne Vivante. Dans le Finistère, sous l'égide d'autres organismes (Conseil général, Conservatoire du littoral, etc.) et en collaboration avec diverses structures telles que le Conservatoire Botanique National de Brest, la S.F.O. ou Bretagne Vivante, des orchidées littorales jouissent aussi d'un suivi et de mesures permettant leur préservation. Enfin, plusieurs arrêtés de protection de biotope viennent d'être pris.

Cette synthèse, comme la précédente, est le fruit d'un travail collectif qui a plus spécialement mobilisé les personnes à l'origine de la première édition auxquelles s'ajoutent celles qui ont effectué, depuis, le suivi de quelques espèces remarquables ou coordonné des inventaires. C'est dans la réunion de toutes les compétences que la connaissance des orchidées de Bretagne pourra ainsi continuer à progresser et qu'elles pourront être efficacement protégées.